



## AVIS PUBLIC

**PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 276 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL**

**SONT PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 23 août 2022, à 19h00, le Conseil a présenté, déposé et adopté le projet de règlement numéro 276 relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité du Canton d'Arundel, Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://arundel.ca/publications/reglements-municipaux/>

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À ARUNDEL, CE 24<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2022**

**Nicole Trudeau  
Directrice générale**

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Trudeau, directrice générale de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 14, Route du Doctor Henry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24<sup>e</sup> jour d'août 2022

**Nicole Trudeau  
Directrice générale**